

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSEE DU LOUVRE**

Séance du 26 juin 2015

Rapport d'activité 2014

Vu l'article 17-3 du décret portant création de l'Etablissement Public du musée du Louvre ;

Article 1. Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité de l'établissement de l'année 2014.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSEE DU LOUVRE**

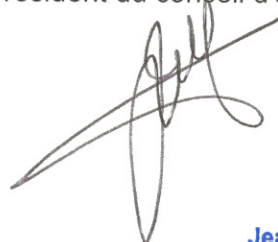
Séance du 26 juin 2015

**Convention cadre
Musée du Louvre – Société des Amis du Louvre**

Le conseil d'administration approuve le projet de convention cadre avec la Société des Amis du Louvre et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSEE DU LOUVRE**

Séance du 26 juin 2015

Convention de mécénat emportant recettes

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 22 juin 2012 relative aux contrats et conventions soumis pour approbation au conseil d'administration, le conseil d'administration approuve le projet de convention de mécénat avec la société Automobiles Citroën et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSÉE DU LOUVRE**

Séance du 26 juin 2015

**Organisation des délibérations à distance du conseil
d'administration**

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Le conseil d'administration décide de recourir aux formes de délibérations collégiales à distance et approuve les conditions et modalités de celles-ci introduites dans son règlement intérieur, étant entendu qu'un seul point pourra être porté l'ordre du jour de chaque séance de délibération à distance.

Jean-Luc MARTINEZ

Président du conseil d'administration

Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSEE DU LOUVRE

Séance du 26 juin 2015

**Approbation d'une Convention d'occupation du domaine :
Organisation de manifestations relatives à l'art du Jardin**

Conformément aux dispositions de l'article 17-8° du décret portant création de l'Etablissement Public du Musée du Louvre, le conseil d'administration approuve l'attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public à l'association Jardins, jardin pour l'organisation de la manifestation relative à l'art du jardin pour les sessions 2015, 2016 et 2017.

Afin de prendre en compte la particularité de l'activité exercée sur la dépendance domaniale, le musée du Louvre n'applique pas au bénéficiaire de l'autorisation d'occupation sa grille tarifaire relative aux occupations du Carré du Sanglier et de ses abords. La redevance s'élève donc à 10 000 euros. L'association Jardins, Jardin versera également au Musée 10 % de ses recettes de billetterie au-delà de 10 000 entrées payantes.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSEE DU LOUVRE

Séance du 26 juin 2015

**Prise à bail d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble rue
Sainte-Anne**

Vu l'article 17-11° du décret portant création de l'Etablissement Public du Musée du Louvre ;

Le conseil d'administration approuve la prise à bail, sous réserve de l'avis favorable de France Domaine, d'une partie des locaux situés au rez-de chaussée des 4-6-8 rue Sainte-Anne à Paris 2^{ème} arrondissement, dans les conditions suivantes :

- Surface louée : 171 m² ;
- Prise d'effet : le 1^{er} octobre 2015, date prévisionnelle ;
- Loyer annuel : 57 000 euros HT/HC ;
- Franchise : 12 mois ;
- Indexation annuelle : à la date anniversaire du bail, selon la variation de l'Indice des Activités Tertiaires (ILAT) ;

Jean- Luc Martinez

Président du conseil d'administration



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU MUSEE DU LOUVRE**

Séance du 26 juin 2015

**Modification du règlement
d'utilisation du jardin des Tuileries pour
l'organisation de manifestations culturelles, festives et professionnelles**

Vu l'article 17-17° du décret du 22 décembre 1992 portant création de l'Etablissement Public du musée du Louvre ;

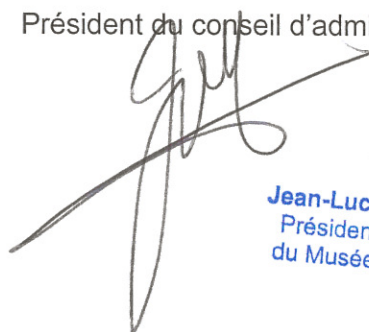
Article 1. Le conseil d'administration approuve la modification de l'article 5 du règlement d'utilisation du jardin des Tuileries pour l'organisation de manifestations culturelles, festives et professionnelles visant à :

- porter à 6 mois, montage et démontage compris, la durée annuelle maximale d'occupation des deux espaces nommés l'« Esplanade des Feuillants » et le « Carré du Sanglier » ;
- simplifier la procédure de prolongation de la durée d'exploitation de chaque autorisation, en s'en remettant à une décision du Président-Directeur de l'EPML.

Cette modification est applicable à compter du 1^{er} juillet 2015.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre